université de BORDEAUX

CANDIDATER À UNE PÉRIODE DE CÉSURE en BUT, licence et master

informations et procédure

RAPPEL

La césure, c'est pour qui ? Pour tout étudiant.e **déjà inscrit.e dans une formation initiale de l'université de Bordeaux**.

Attention
- Les étudiant.e.s nouvellement inscrits à l'université de Bordeaux, devront avoir réalisé **au moins un semestre de formation** avant de pouvoir candidater à une césure.
- la période de césure **ne peut être demandée après la dernière année** de cursus (après validation de la licence ou du master si l'étudiant n'a pas l'intention de poursuivre ses études à l'université de Bordeaux).

Pour faire quoi ? Pour réaliser une expérience personnelle ou professionnelle, en France ou à l'étranger.
Cette parenthèse peut revêtir de multiples formes : contrat de travail en entreprise, service civique, volontariat associatif, suivi d'une autre formation, stage…

Attention
- si le projet consiste à suivre une formation, celle-ci devra être **différente de celle suivie par l'étudiant.e à l'université**.

Pour quelle durée ? Une durée d'un semestre ou de deux semestres consécutifs, soit sur la même année universitaire, soit sur deux années universitaires différentes.

CANDIDATER

Quand ? Deux périodes de dépôt des candidatures sont ouvertes chaque année (veiller à les respecter) :

- **en mai** pour les étudiant.e.s souhaitant partir en césure à compter du mois de septembre suivant
- **en octobre** pour les étudiant.e.s souhaitant partir en césure à compter du mois de janvier suivant.

→ voir le calendrier

Le dossier se constitue :

- d'un formulaire *(ci-après).* **L'étudiant.e veillera à recueillir lui-même les avis des responsables pédagogiques ainsi que celui du bureau mobilité internationale dans le cadre d'une césure à l'étranger.**
- d'une lettre de motivation décrivant le projet
- de toutes pièces justificatives attestant des démarches entreprises pour la concrétisation du projet et de sa faisabilité (*exemples* : une attestation d'accueil d'un organisme ou d'une famille –si séjour linguistique, séjour au pair–, la copie du contrat de travail ou de service civique etc.)

Où le déposer ? auprès du service identifié au sein de votre structure de formation → voir la liste des contacts

Important L'Espace Orientation Carrières se tient à la disposition des étudiants pour les accompagner dans la construction de leur projet : orientation.carrieres@u-bordeaux.fr

LA NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont notifiés à l'étudiant.e à l'issue d'une commission qui examine les candidatures en tenant compte de la qualité et de la cohérence du projet. Plus le projet est construit, structuré et met en avant des objectifs précis et pertinents, plus il a de chances d'être accepté.
En cas de refus, l'étudiant.e peut formuler une demande de recours (à cesure@u-bordeaux.fr) **dans le respect du calendrier.**

LE DÉPART EN CÉSURE

Le départ en césure n'est autorisé qu'après :

- l'inscription régulière de l'étudiant.e dans une formation de l'université durant l'année de la césure (s'acquitter de ses droits de scolarité à un taux réduit ainsi que de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC))
- la levée des réserves, le cas échéant
- la signature du contrat pédagogique consignant les engagements respectifs de l'étudiant.e et de l'université

LE RETOUR A L'UNIVERSITÉ

L'université garantit à l'étudiant.e sa réinscription dans le semestre ou l'année universitaire dans laquelle il.elle avait été autorisé.e à s'inscrire avant son départ en césure. Cela n'est cependant pas automatique, l'étudiant.e doit se manifester auprès de son service de scolarité.

université de BORDEAUX

DOSSIER DE CANDIDATURE À UNE PÉRIODE DE CÉSURE BUT-licence-master 2022/2023

NOM prénom :

N° étudiant.e (sur la carte Aquipass) :

adresse : *CP* *Ville*

tél : @ :

Formation suivie lors du dépôt de votre candidature :

Formation souhaitée à votre retour de césure :

Composante de formation : -

Vous envisagez une période de césure :

☐ Sur l'année universitaire 2022/2023

☐ Sur le 1er semestre de l'année universitaire 2022/23

dépôt des candidatures en mai 2022

☐ Sur le 2e semestre de l'année universitaire 2022/23

☐ Sur le 2e semestre de l'année universitaire 2022/23 et le 1er semestre de l'année universitaire 2023/24

dépôt des candidatures en octobre 2022

Semestre 1

Nature de la période de césure : - si stage, voir **(1)**

si autre *(préciser :)*

Lieu de la césure : ☐ en France ☐ à l'étranger *(précisez)* **(2)** :

Organisme d'accueil (nom) **:** ☐ Pas d'organisme d'accueil

adresse :

nom du contact : tél du contact :

@ du contact :

Semestre 2

Nature de la période de césure : - si stage, voir **(1)**

si autre *(préciser :)*

Lieu de la césure : ☐ en France ☐ à l'étranger *(précisez)* **(2)** :

Organisme d'accueil (nom) **:** ☐ Pas d'organisme d'accueil

adresse :

nom du contact : tél du contact :

@ du contact :

(1) Attention, conformément à la réglementation sur les stages, la **durée du stage ne peut excéder 6 mois** dans un même organisme.

(2) Votre projet de césure a lieu à l'étranger. Prenez contact avec votre Bureau Mobilité Internationale pour recueillir son avis sur la destination visée par votre projet de césure (voir contacts page 2). En l'absence de cet avis, votre projet de départ en césure ne pourra être accepté.

Tout dossier incomplet ou déposé au-delà des délais fixés ne sera pas recevable

NOM prénom étudiant.e :

Etudiant boursier Durant la totalité de la période de césure, vous souhaitez :

☐ Conserver votre droit à la bourse *(celui-ci sera décompté du nombre total de droits à bourse ouvert au titre de chaque cursus)*

☐ Interrompre votre droit à la bourse

Pièces à joindre impérativement au dossier

☐ Lettre de motivation

☐ Attestation de l'organisme d'accueil prêt à s'engager, le cas échéant (*ou tout autre document justifiant de la concrétisation du projet)*

AVIS du bureau mobilité internationale *(à solliciter pour tout type de projet à l'étranger)*

Bureau mobilité internationale du campus de : ☐ Talence ☐ Pessac ☐ Carreire

Nom de la personne ayant suivi le dossier :

Pays concerné(s) par le projet de césure :

Avis du bureau mobilité internationale :

☐ **Favorable** *(L'avis favorable délivré par le bureau mobilité internationale pourra être suspendu en cas de changement grave de situation dans le pays d'accueil entre la date d'émission de l'avis et la date prévue de départ de l'étudiant.)*

☐ **Défavorable**

Précisez le(s) motif(s) :

Date :

Signature :

CONTACTS :

BMI de Carreire (Santé, Sciences Humaines et STAPS) :	**BMI de Pessac** (Droit, Science Politique, Economie et Gestion, IUT, INSPE) :	**BMI de Talence** (Sciences et Technologies, IUT, ISVV) :
outgoing-carreire@u-bordeaux.fr 146, rue Leo Saignat 33076 Bordeaux Cedex	outgoing-pessac@u-bordeaux.fr 16 avenue Léon Duguit / CS 50057 33608 Pessac cedex	outgoing-talence@u-bordeaux.fr 351, cours de la Libération, bât A37 33405 Talence cedex

Tout dossier incomplet ou déposé au-delà des délais fixés ne sera pas recevable

NOM prénom étudiant.e :

AVIS du responsable pédagogique de mention –ou parcours– de l'année universitaire dans laquelle est inscrit l'étudiant au moment du dépôt du dossier de candidature *(l'étudiant se charge de solliciter son responsable pédagogique)*

Nom du responsable pédagogique de mention (ou parcours) :

Coordonnées :

Avis sur le projet de césure de l'étudiant : ☐ **favorable** ☐ **défavorable** *(explicitez-le(s) motif(s) :)*

Date :

Signature :

Avis du responsable pédagogique de mention –ou parcours– dans laquelle l'étudiant est inscrit / sera inscrit à son retour de césure *(l'étudiant se charge de solliciter son responsable pédagogique)*

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DURANT LA PERIODE DE CESURE
(sous réserve de l'acceptation du présent dossier et de l'inscription régulière de l'étudiant dans cette formation)

Nom du responsable pédagogique de mention (ou parcours) :

Coordonnées :

Avis sur le projet :

Un accompagnement pédagogique de l'étudiant est-il prévu durant la période de césure ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez les modalités suivantes :

1. Modalités d'encadrement et d'accompagnement de l'étudiant durant la période de césure :

2. Délivrance et nombre d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivrés à l'issue de la formation :

3. Modalités d'évaluation de la période de césure si délivrance d'ECTS :

Date :

Signature :

NOM prénom étudiant.e :

AVIS de la commission d'évaluation des dossiers de candidature

Date de la commission :

Avis de la commission :

☐ **Acceptation du projet** *(sous réserve que l'étudiant soit régulièrement inscrit dans la formation et qu'il se présente à la session d'examens du semestre ou de l'année universitaire avant son départ en césure)*

☐ **Refus du projet**

Précisez le(s) motif(s) :

Date :

Signature du Président ou de son représentant :

AVIS de la commission de recours

Date de la commission :

☐ **Acceptation de la période de césure** *(sous réserve que l'étudiant soit régulièrement inscrit dans la formation et qu'il se présente à la session d'examens du semestre ou de l'année universitaire avant son départ en césure)*

☐ **Refus de la période de césure**

Précisez le(s) motif(s) :

Date :

Signature du Président ou de son représentant